

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 29**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Révision des tarifs des prestations du Laboratoire départemental d'analyses des  
Bouches-du-Rhône (LDA 13) pour l'année 2017

---

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Laboratoire Départemental d'Analyses  
19003**

## **PRESENTATION**

Le Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône (LDA13) réalise diverses analyses dans les secteurs de la biologie médicale, de la biologie vétérinaire, de l'hygiène alimentaire, de l'hydrologie, de la phytopathologie et de la qualité de l'air intérieur.

Il s'agit, notamment, du dépistage des maladies animales réputées contagieuses, d'analyses microbiologiques de produits alimentaires, d'analyses de pathologies végétales, d'analyses des eaux de consommation ou de baignade, d'analyses liées aux consultations organisées par la Direction de la PMI et de la Santé (dépistage des VIH, de la tuberculose et prévention en gynécologie), et dans le domaine de la santé publique.

Ces prestations sont effectuées pour différents clients: Etat, collectivités territoriales, entreprises privées, particuliers, etc.

## **OBJET DU RAPPORT**

Les modalités et tarifs ont été fixés pour l'année 2017 par le rapport n° 176 lors de la commission permanente du 16 décembre 2016.

Il convient d'adopter, la révision des tarifs détaillés en annexe qui concernent certaines prestations effectuées par le LDA13.

En effet, pour certaines prestations :

- les tarifs évoluent à la hausse suite à la modification de la réglementation sur le contrôle des eaux potables qui induit une augmentation du nombre d'analyses à réaliser,
- les tarifs n'avaient pas été prévus car il s'agit de nouvelles analyses (sous-traitées ou non) que le laboratoire a développées pour répondre aux besoins de ces clients et être en adéquation avec la réglementation,
- une erreur matérielle s'était glissée dans le tarif des audits collèges/jour, le tarif correct étant de 788,00 €HT au lieu de 188,00 €HT.

Les modalités du rapport n°176 de la commission permanente du 16 décembre 2016 restent inchangées.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice de ces précisions, je vous saurais gré de bien vouloir :

- approuver la révision des tarifs des prestations du laboratoire départemental d'analyses pour l'année 2017,
- prendre la délibération ci-jointe relative à la grille tarifaire des prestations du LDA13 pour l'année 2017.

Les recettes, non estimées à ce jour, seront imputées aux chapitres 70 et 75 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL